



Pratiquer le droit de la concurrence

PUBLIC

Dirigeants d'entreprise ; Avocats ; Experts-comptables; Commissaires aux comptes; Consultants ; Responsables et collaborateurs d'un service juridique

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Identifier les règles en vigueur, les enjeux et l'application du droit de la concurrence.

Repérer les pratiques anticoncurrentielles et les pratiques restrictives de la concurrence.

Diffuser, au sein des organisations, les droits et obligations de chacun .

Assister une entreprise : en amont d'un projet, évaluer les risques; en aval, se défendre devant une mise en cause ; au moment d'une investigation, réagir de la meilleure façon qui soit.

Utiliser les recours appropriés.

CONTENU

Les autorités de la concurrence en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie

- Des autorités administratives indépendantes
- Leurs missions (autorisation/prévention, contentieuse, consultative)
- Principes d'organisation et de fonctionnement, déontologie
- Mission générale d'advocacy, communication, etc.

Concurrence et droit souple

- Règlement intérieur, lignes directrices, communiqués sanctions, communiqués de procédure, etc.

Economie de la concurrence

- Introduction à la microéconomie
- Concurrence et économie

Pratiques anti-concurrentielles (PAC) et pratiques restrictives de concurrence (PCR)

- Connaissance théorique des stratégies de discrimination, prix prédateurs, ventes par assortiment, etc.
- Maîtrise des droits polynésien, néo-calédonien et métropolitain relatifs aux ententes, aux abus de position dominante et aux abus de dépendance économique
- Pratiques restrictives de concurrence
- Connaissance de la jurisprudence

Contrôle des concentrations et des surfaces commerciales

- Objectifs des opérations de concentration
- Droits polynésien et métropolitain de la concentration
- Procédure devant une autorité de concurrence
- Droit du contrôle des surfaces commerciales

Assister une entreprise (séminaire - 12h)

- Programmes de conformité (rôle des entreprises et des conseils)
- Techniques d'investigation dont opérations de visite et de saisie

Droits de la défense

Régulation des prix et protection de marché au regard du droit de la concurrence en NC et en PF



FICHE PEDAGOGIQUE

Contenu de la concurrence (séminaire - 12h)

- Voies de recours
- Procédure devant le JLD
- Procédure devant le juge judiciaire
- Procédure devant le juge administratif
- Connaissance de la jurisprudence

Concurrence et insularité

- Le droit de la concurrence dans la zone Pacifique
- Le droit de la concurrence dans les états insulaires
- Comparaison avec les droits de la concurrence américains et européens

FOCUS SUR LES SEMINAIRES

Animés par des experts en droit de la concurrence, **deux séminaires de 2 jours** permettront d'aborder **l'assistance aux entreprises et le contentieux** ; Deux intervenantes font le déplacement depuis Paris :

- **Nathalie JALABERT-DOURY** : avocate au Barreau de Paris, Nathalie JALABERT-DOURY a rejoint le cabinet MAYOR BROWN Paris en 2010 pour y devenir l'associée responsable du département Concurrence et Distribution.
Nathalie dispose d'une expertise reconnue dans les différentes procédures d'application des règles de concurrence par les autorités de concurrence au niveau européen et français.
Nathalie est notamment recommandée par l'International *Who's Who of Competition Lawyers*, ainsi que par les guides *Legal 500* et *Chambers & Partners*. Elle est l'auteur d'un guide sur les enquêtes de concurrence et intervient régulièrement dans le cadre de colloques dédiés au droit de la concurrence.
- **Valérie MICHEL-AMSELLEM** : ancien conseiller référendaire à la Cour de cassation et ancien rapporteur général adjoint au Conseil de la concurrence, Valérie MICHEL-AMSELLEM préside aujourd'hui la Chambre de la régulation économique de la cour d'appel de Paris ;
Elle est co-auteur de « *L'application en France du droit des pratiques anticoncurrentielles* » ; Cet ouvrage, à la fois doctrinal et technique, présente la logique, les objectifs, les mécanismes ainsi que les grandes étapes qui ont conduit le droit de la concurrence à devenir ce qu'il est aujourd'hui ;

Modalités :

Pour tenir compte des contraintes des professionnels, la formation sera dispensée à raison de 2 heures par semaine et 2 séminaires de 2 jours. La formation sera dispensée par chaque intervenant depuis son territoire et simultanément en visioconférence en Polynésie française le mardi de 16h à 18h ou en Nouvelle-Calédonie le mercredi de 13h à 15h au siège des chambres consulaires.

Les séances seront enregistrées et mises à disposition en e-learning pour les inscrits à la formation.

Méthodes et outils pédagogiques :

Etudes de cas, exercices pratiques ;
Supports théoriques et méthodologiques ;
Test, évaluation, diagnostic ;



FICHE PEDAGOGIQUE

Livrables :







Bilan pédagogique ;

Certificat de validation de la formation (soumis à 70% de temps de présence)

Méthodes d'évaluation :

En entrée de formation : QCM ; tour de table individuel

En sortie de formation : études de cas ; mises en situation

 LIEU	 INTERVENANT	 DUREE	 COUT TTC	 CODE	 CALENDRIER
NOUMEA	PRATICIENS EXPERTS EN DROIT DE LA CONCURRENCE	100H	250 000 F	2994	TOUS LES MERCREDIS DE 13H A 15H A PARTIR DU 14 NOVEMBRE 2018 ET JUSQUE DECEMBRE 2019 (HORS VACANCES SCOLAIRES)